

Guerre de chasse

Autor(en): **Diesbach, R. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **75 (1930)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Guerre de chasse ¹.

Le chiffre 3 de notre instruction sur le « Service en campagne » mentionne la « petite guerre ». Il lui assigne deux missions : explorer et empêcher l'ennemi de le faire, puis, sans entrer dans aucun détail, il décrit, au quatrième alinéa, ses procédés de combat, qui sont assez exactement ceux de notre guerre de chasse, dont le but, à vrai dire, est tout à fait différent : « Des patrouilles, dissimulées dans les bois et dans les montagnes, à l'affût des occasions d'agir, useront de ruse et d'ingéniosité, sans rien enlever à la lutte de son caractère loyal, puisqu'elles seront revêtues de l'uniforme. »

Mais quel était donc le but de ce paragraphe, qui n'est suivi d'aucune explication, d'aucun commentaire, et sur lequel on ne reviendra plus même dans ce manuel qui est finalement notre catéchisme tactique ? Pourquoi évoquer tout un système de défense nationale, sans préciser davantage son application et en le limitant à une tâche invraisemblable et schématique ?

C'est que le genre de guerre auquel il est fait une si brève allusion au chiffre 3 de l'Instruction sur le service en campagne n'était encore qu'entrevu au moment où les auteurs de ce règlement le publiaient. On n'était, somme toute, au clair, ni sur le moment où l'on devrait y recourir, ni sur la façon de la faire, ni même, disons-le, sur les buts auxquels on pouvait la destiner.

Cependant, on ne voulait pas avoir l'air d'oublier dans un manuel d'une pareille importance, un moyen de défense dont l'opinion s'occupait déjà, et dont l'Etat-Major se réservait de mettre au point l'utilisation.

Ce qu'il faut retenir de ce chiffre 3 c'est donc uniquement ceci : Si quelque problème de notre défense nationale demeu-

¹ Conférence donnée à Genève, Vevey, Zurich et Montreux, en janvier, février et mars 1930.

rait insoluble par les moyens ordinaires, on recourrait, pour le résoudre, aux ressources de la petite guerre.

C'est bien un cas de ce genre, mais un cas d'une gravité angoissante, qui nous a fait chercher dans cette direction un remède que ne saurait nous procurer notre armée dans l'état actuel de son organisation.

Voici le problème : Nous ne disposerions pas, au moment où nous pourrions être l'objet d'une attaque brusquée, des forces nécessaires pour barrer la route aux avant-gardes stratégiques pénétrant par surprise dans notre pays et jetant le désarroi dans notre mobilisation. Ce danger, sans doute, existait déjà avant 1914, mais il n'était pas aussi menaçant à cause de l'équilibre apparent des forces chez nos grands voisins. L'un comme l'autre, au début des hostilités, se fut gardé d'une mesure qui eût jeté dans la balance contre lui l'appoint de notre armée, la force de notre terrain, et notre situation géographique. Nous le savions. Aujourd'hui cet équilibre est plus ou moins rompu. Il ne s'agit d'ailleurs pas des mêmes voisins, et la nature même de leur frontière commune pourrait les engager à passer chez nous, pour peu qu'il existe une chance de nous surprendre, et, grâce à cet effet de surprise, de nous traverser en vitesse pour attaquer ensuite l'adversaire sur deux fronts à la fois.

C'est en cherchant la solution de ce problème, qui à prime abord ne paraissait pas en comporter, que nous avons proposé pour la première fois, en 1926, de recourir à la guerre de chasse.

De son côté, l'Etat-Major général, que ce danger préoccupe depuis qu'il est apparu dans toute sa gravité, cherche tous les moyens d'y parer, et l'on peut affirmer que le chiffre 3 de l'Instruction sur le Service en campagne fut inspiré surtout par ce souci.

Il va de soi que l'Etat-Major ne peut accepter aussi facilement qu'on les lui suggère, les innovations même les plus ingénieuses en apparence. Sa responsabilité l'oblige à en peser toutes les conséquences possibles, et il faut reconnaître que la guerre de chasse en particulier soulève certaines objections qui ne sauraient être réfutées par de simples dénégations.

Je me propose de les discuter ici, mais il est nécessaire de poser tout d'abord nettement le problème à résoudre, et de rappeler ensuite, sans entrer dans trop de détails, en quoi consiste exactement la solution proposée.

Je terminerai en parlant de nos expériences de 1928 et 1929, et de l'essai, plus concluant, que nous aimerions faire cette année aux manœuvres de la 1^{re} division, avec l'assentiment du Commandant du 1^{er} corps d'armée. J'ajouterai que c'est en plein accord avec l'Etat-Major que nous poursuivons l'étude de la guerre de chasse. Il va de soi qu'il n'a pas attendu qu'on le lui indique, pour chercher dans la petite guerre le remède à une situation inextricable sans elle. Mais la petite guerre peut prendre des formes multiples, et chacune d'elles comporte une foule de variantes. Trouver son chemin dans ce labyrinthe n'est pas facile et la plus petite lumière, pouvant éclairer quelque recoin resté obscur serait encore une aubaine. Ce n'est pas autre chose que nous pensons faire en apportant à ceux qui ont la responsabilité de la décision, la très modeste collaboration de nos expériences personnelles et de nos recherches.

C'est que la préparation à la guerre en temps de paix est avant tout une affaire d'imagination, guidée, cela va sans dire, par un bon sens solide qui doit l'empêcher de s'égarer dans des invraisemblances. Les chefs responsables de notre défense nationale eux aussi doivent chercher à se représenter, le plus nettement possible, comment les choses se passeraient si nous étions attaqués, et mieux vaut qu'ils prévoient le pire, afin de ne pas se laisser surprendre par les événements. Car enfin nous ne serons jamais l'assaillant ; nous subirons la guerre ; nous ne l'imposerons pas. Or, les fils conducteurs de ces rêveries nécessaires ce sont les rapports politiques de nos voisins entr'eux ; leurs visées ; leurs moyens d'action. Et notre stratégie défensive doit résulter uniquement du tableau ainsi obtenu. Toute mesure qui ne cadrerait pas avec cette vision serait pour le moins indésirable. L'organisation des troupes, leur armement, la mobilisation, la couverture et la concentration doivent répondre à ces prévisions. Il faudrait que nos manœuvres même servent autant que possible à nous

familiariser d'avance avec les éventualités envisagées. J'irai plus loin. Si notre peuple pouvait s'initier peu à peu, grâce à leurs comptes-rendus, aux différents problèmes de notre défense nationale, l'antimilitarisme perdrait très rapidement le plus redoutable de ses alliés, l'ignorance des masses. Et la Suisse y gagnerait de s'habituer insensiblement à une épreuve qui, sans cette préparation intellectuelle et morale, risquerait de surprendre ses nerfs. — Cela dit, le lecteur me permettra de lui soumettre le résultat de mes méditations.

Un conflit direct qui nous apporterait la guerre avec l'un de nos grands voisins, s'il n'est plus impossible aujourd'hui, n'est tout de même pas encore dans les probabilités. S'il survenait malgré tout, notre adversaire chercherait certainement à profiter de notre manque de couverture, et à nous devancer par des mesures qui entraveraient notre mobilisation. Ce serait tout d'abord ses avions de bombardement qui viendraient jeter le désarroi et la terreur dans le pays au moment où il aurait besoin précisément de tout son courage et de tout son sang-froid. Et pendant ce temps, des détachements rapides tenteraient de s'emparer en vitesse des points stratégiques, d'où les gros pourraient déboucher ensuite le plus facilement du monde dans le pays déjà ébranlé. Si des nuages s'amoncelaient sur nos relations extérieures, il ne faudrait donc pas trop attendre, et sinon mobiliser complètement, tout au moins prendre les mesures qui nous éviteraient la surprise. Cette prudence élémentaire, dans l'état actuel des choses pourrait seule nous préserver d'une catastrophe sans exemple.

Mais je suppose que l'ennemi nous devance et qu'il nous envahisse avant que nous ayons pu faire quoi que ce soit pour l'en empêcher. Y aurait-il moyen malgré tout de rétablir la situation ? Ce serait désespérant, vraiment, qu'il n'y en eut pas, car il nous suffirait de supporter la crise de la première heure pour mettre les atouts de notre côté. Il est impossible, en effet, aux grandes puissances, nos voisines, de laisser l'une d'elles, quelle qu'elle soit, s'emparer d'une base stratégique qui lui permettrait d'attaquer les autres quand bon lui semblerait.

Voyons maintenant l'hypothèse, que nous jugeons la plus plausible, celle où deux Etats, à nos frontières, entreraient en conflit et où l'un chercherait à atteindre son adversaire principal en traversant notre territoire. Là encore l'attaque brusquée serait la règle, et nous aurions peut-être plus de peine à y parer que dans le premier cas. Mettons-nous à la place du Conseil fédéral suivant anxieusement le cours des conversations diplomatiques. Les choses vont-elles s'arranger ? Ne le peuvent-elles déjà plus ? Faut-il mobiliser ou tout au moins faire certains préparatifs ? Mais on nous observe. La plus petite précaution de notre part peut mettre le feu aux poudres. Les deux antagonistes l'imputeraient aussitôt à un renseignement reçu de l'autre, et il n'en faudrait pas davantage pour déclencher un cataclysme qui n'était peut-être pas encore inévitable. L'expérience nous prouve d'ailleurs que le Conseil fédéral ne prendra qu'en désespoir de cause la grave décision d'arrêter la vie du pays en mobilisant. En 1914, si les Allemands nous avaient choisis pour leur passage au lieu de la Belgique, notre armée n'eût pas été prête. Pour arriver à temps, il eut fallu mobiliser le 31 juillet et non pas le 2 août !

Mais la prochaine fois — et il serait téméraire d'affirmer qu'elle ne viendra jamais — si nous sommes attaqués, nous le serions les premiers et sans avoir le temps de nous reconnaître.

Peut-être, pour la forme, nous gratifierait-on tout de même d'un ultimatum, mais, très sûrement, suivrait l'irruption des premiers détachements d'invasion.

Prenons le cas d'une tension entre deux Etats limitrophes. Ils échangent des notes peu rassurantes. Le Conseil fédéral suit anxieusement les pourparlers. Il espère encore de toutes ses forces que les choses finiront par s'arranger. Or, un beau matin, sans que l'aggression ait été précédée d'un indice révélateur quelconque, tel que fermeture d'une frontière ou préparatifs de mobilisation, la Suisse se réveille au bruit des explosions. On apprend très vite que des avant-gardes motorisées ont pénétré profondément déjà à l'intérieur du pays, rendant toute réaction impossible partout où elles ont passé. Les détachements de destruction n'ont pas fonctionné ; les « Thalwehren » n'étaient pas en place.

C'est dans ces conditions de surprise complète, d'affolement général, et de ruines d'heure en heure plus nombreuses, que nous devrions mobiliser ce qui pourrait encore l'être de notre armée !

Si, par contre, nous étions en mesure, n'ont pas d'empêcher complètement les incursions de l'aviation ennemie, mais simplement de les rendre plus difficiles et plus coûteuses ; si nous avions un moyen, d'autre part, d'annuler, en partie, les effets escomptés par les avant-gardes de l'envahisseur, nous éviterions probablement la guerre, à moins qu'il ne s'agisse bien entendu d'un conflit direct avec l'un de nos voisins. Même dans ce cas, nous aurions bien quelques chances d'y échapper, l'opération se révélant d'emblée plus difficile et susceptible de complications lourdes d'aléas.

Quant à envahir notre pays pour tomber ensuite sur l'adversaire principal, ce serait une entreprise absurde, si la surprise, dont nous parlions tout à l'heure, n'était plus possible.

Pour être utile à l'envahisseur, dans un conflit qui mettrait aux prises deux de nos voisins, il faudrait que la traversée de la Suisse pût s'accomplir avec un minimum de forces, un minimum de pertes et dans un minimum de temps. Le belligérant qui n'aurait pas la quasi-certitude de rencontrer ces trois conditions réunies ne tenterait pas l'aventure.

Or, nous croyons qu'il suffirait d'apporter deux correctifs à l'organisation actuelle de notre défense nationale pour nous mettre une fois pour toutes à l'abri de ce risque. L'un consisterait à renforcer notre aviation et à la spécialiser dans la chasse ; l'autre, très peu coûteux et plus facile encore à réaliser, se rapporte à la couverture du premier moment contre l'attaque brusquée des avant-gardes stratégiques.

C'est de celui-ci seulement que nous nous occuperons ici.

Notre armée de milices est singulièrement handicapée dès qu'il s'agit de prévenir un danger de ce genre. Les détachements de couverture, le Landsturm, les Thalwehren n'arriveront jamais à temps, à moins que, chose tout à fait improbable, nous n'ayons réussi à devancer l'invasion par une mise sur pied préventive de ces éléments.

Mais dans cette hypothèse même, leur résistance ne saurait

être qu'éphémère contre la poussée brutale d'un adversaire hardi, plus nombreux et puissamment armé, à moins bien entendu qu'il ne s'agisse de défilés absolus, impossibles à contourner. Et leurs barrages une fois crevés, il n'y aurait plus rien derrière pour entraver l'invasion.

La levée en masse, me direz-vous ! La Convention de La Haye l'avait autorisée, sur notre demande précisément. Mais pratiquement elle est irréalisable. On se défendrait ici ; on ne se défendrait pas là. Bref elle perdrait dès le premier instant la caractéristique, qui l'a fait admettre, celle d'être le mouvement général et spontané de tout un peuple prenant les armes contre l'envahisseur. Au point où en sont arrivés la tactique et l'armement, toute tentative de ce genre n'aboutirait qu'au massacre facile de la population civile, aussi bien où elle se défendrait qu'où elle n'opposerait aucune résistance.

J'en arrive à la guerre de chasse. Nous avons pensé qu'il était peu important de tenir une heure ou deux un point géographique sur la frontière même ou un peu en arrière, et qu'il valait mieux opposer à l'envahisseur une zone profonde, qu'il ne traverserait qu'en subissant des pertes continuelles, sans qu'on cherche à l'arrêter spécialement à un endroit quelconque. Nous ne mettrions pas dans cette zone des détachements consistants, mais de petites patrouilles insaisissables, que leur mission ne riverait pas à des points fixes, mais qui opéreraient chacune dans un secteur déterminé, celui de leur propre foyer.

Elles connaîtraient ainsi les moindres détails du terrain et sauraient en profiter pour disparaître après chaque attaque avant que l'ennemi soit même revenu de sa stupeur. Pour en finir avec elles, il devrait râtisser littéralement le pays en organisant des battues coude à coude, avant de poursuivre sa marche. Mais ce n'est pas le métier d'une avant-garde stratégique. Elle ne dispose ni des effectifs, ni du temps nécessaire à cette besogne. Et cependant poursuivre sa mission, sans s'être acquittée de cette formalité, c'est aller à sa perte. Sa progression deviendrait très vite hésitante ; ses communications ne tarderaient pas à être coupées ; « le pays se

refermerait derrière elle comme une trappe » ; et nous la cueillerions bientôt à l'instar d'un fruit mûr.

Or, l'attaque brusquée ne peut être le fait que de quelques dizaines de milliers d'hommes, formant deux ou trois détachements rapides, que l'adversaire amènerait en toute hâte à pied d'œuvre, en les prélevant sur ses garnisons frontière. La préparation d'une invasion sur tout un front par des corps de troupes marchant accolés et balayant au fur et à mesure tout ce qui se trouverait sur leur passage, exigerait au contraire des semaines, c'est-à-dire beaucoup plus de temps qu'il nous en faudrait pour organiser notre résistance. Je veux bien que l'aviation ennemie n'attendrait pas ce délai pour nous attaquer sans répit. Mais ce serait à la nôtre à entraver son action et à en diminuer les résultats. Si donc l'envahisseur adoptait cette forme méthodique pour son mouvement, à cause de nos patrouilles de chasse, c'est qu'elles auraient déjà donné leur plein rendement en nous évitant, ce que nous redoutons par-dessus tout, l'attaque brusquée. Ce système de couverture — qui pourrait être renforcé encore par des barrages de landsturm, à de certains endroits où nous aurions le temps de les établir — offrirait sur tous les autres l'avantage décisif d'un déclenchement automatique et instantané, et celui, non moins appréciable, d'être efficace contre les avant-gardes motorisées, où qu'elles se trouvent, et non pas seulement en un point déterminé qu'elles auraient peut-être déjà dépassé.

Je crois utile de rappeler ici, telle que je l'ai décrite précédemment, l'organisation proposée de ces patrouilles de chasse, ou carabiniers.

« C'est la zone de recrutement des régiments d'infanterie d'élite qui en constituerait la cellule. On mettrait un officier à la tête de chaque arrondissement régimentaire. Il serait le teneur de contrôles de ces patrouilles et veillerait constamment à les maintenir au complet. Rien n'empêcherait même de leur incorporer des éléments qui jusque-là n'appartenaient pas à l'armée, mais qui, par leurs qualités morales et leurs aptitudes physiques, seraient à même de rendre d'excellents services comme carabiniers. Chaque année, ils seraient convoqués. L'officier de carabiniers de l'arrondissement régi-

mentaire leur donnerait l'instruction sur la guerre de chasse, puis chaque patrouille se rendant dans son compartiment, en étudierait les possibilités et ferait des essais. Elle chercherait enfin des emplacements pour ses dépôts de munitions et ses dépôts de vivres, organisant avec les habitants le ravitaillement de ces derniers pour le cas de guerre. A mon avis l'effectif des carabiniers ne devrait en aucun cas dépasser 400 hommes par arrondissement, ce qui porterait leur chiffre total à 14 400. Or, quel que soit le front en cause, la guerre de chasse n'en occuperait jamais qu'un tiers à la fois, c'est-à-dire 4800 environ, dont le quart à peine appartiendrait à l'infanterie d'élite. Les bataillons de la zone intéressée compteraient par conséquent 25 hommes de moins au départ, et les autres partiraient avec tout leur monde. Somme toute, cette organisation ne coûterait presque rien, et il ne serait pas très difficile de la créer sans recourir à une loi spéciale, ce que l'on paraît redouter surtout dans certains milieux.

« Mais comment s'effectuerait la mise sur pied des carabiniers ? En cas d'attaque brusquée les patrouilles de chasse courent spontanément à leur poste de combat, s'infiltrant sur toute l'étendue de la frontière politique en cause, et sur une profondeur déterminée d'avance pour chaque front. En cas d'attaque d'un autre front, les carabiniers appartenant aux troupes de campagne mobilisent avec leurs unités. »

Mais la guerre de chasse se heurte d'emblée à deux objections principales qui, pour peu qu'elles soient fondées, entraîneraient purement et simplement sa condamnation. C'est le plus consciencieusement possible que nous voulons les examiner ici l'une après l'autre. On nous dira peut-être que la guerre seule pourrait nous fixer à ce sujet, et qu'il est en tous cas prématuré d'introduire chez nous un système qui n'a encore été expérimenté nulle part. Mais quand la Prusse organisa sa Landwehr pour renforcer ses effectifs, les armées de métier, l'armée française surtout, accueillirent cette nouvelle avec une suprême ironie. Elle sut ne pas attendre cependant que d'autres fissent dans une guerre l'épreuve d'une innovation aussi considérable, et le résultat répondit entièrement à ses prévisions. Or je prétends que nous sommes en mesure, nous

aussi, de nous prononcer, aujourd'hui déjà, sur la valeur des deux grandes objections que l'on fait à la guerre de chasse. Il suffit de les examiner consciencieusement et sans parti pris pour arriver à des conclusions positives que la grande épreuve ne pourrait que confirmer.

La première objection est d'ordre moral :

« Les patrouilles de chasse, au moment décisif, ne nous rendraient jamais, dit-on, le grand service que l'on attend d'elles. Ces hommes, livrés à eux-mêmes, n'oseraient pas faire le coup de feu sur l'ennemi. Ils s'embusqueraient, mais au pire sens du mot, et ce serait autant de forces perdues pour notre armée. »

Si la guerre de chasse devait être improvisée, et que l'on se contentât d'en proclamer le principe sans désigner d'avance et exercer soigneusement les éléments chargés de la faire, il n'est pas douteux qu'il en serait ainsi. Mais si elle était, au contraire, complètement organisée, et confiée à des hommes absolument au clair sur leur service, préparés aux différentes éventualités, et sachant exactement comment s'y prendre dans chacune d'elles, la question changerait totalement d'aspect.

Les carabiniers seraient poussés d'une façon presque réflexe à l'accomplissement de leur tâche par la force irrésistible du devoir professionnel. L'agent de la force publique risque, sans hésiter, sa vie dans l'exercice de son métier, et ne recule pas devant des dangers que n'oseraient affronter des hommes plus courageux peut-être, mais qui n'ont pas mission de se dévouer dans des cas semblables. C'est ainsi que le sapeur-pompier grimpe comme une mouche le long d'une façade en flammes pour sauver, pas même toujours une vie humaine, mais souvent des objets sans valeur. C'est ainsi que l'infirmier fait son service sans broncher et presque mécaniquement au plus fort d'une épidémie terrifiante. Et les sauveteurs de la mer poussant leurs canots au plus fort de la tempête, et tant d'autres, enfin, dans toutes les professions où l'on court des risques, les voit-on flancher au moment d'agir ? S'ils trouvent tout naturel, ces héros obscurs, de se sacrifier puisque le métier le veut, remarquons que, partout encore, le public considère leur dévouement comme une chose tout à fait nor-

male, et s'indignerait sans mesure d'une exception à la règle.

Les carabiniers, chargés de mener la guerre de chasse, feraient comme eux, il n'y a pas de doute à cet égard. Comme l'agent de police, comme le sapeur-pompier, ils auraient pour les garder de toute défaillance leur contrôle réciproque, et celui, plus gênant encore, de leur propre milieu, spectateur forcé de leurs faits et gestes. Se faire convaincre de lâcheté ou de trahison par tous ces témoins, qui les connaissent et sont connus d'eux, le respect humain l'interdirait aux carabiniers, si la conscience du devoir professionnel n'y suffisait pas, et se chargerait de leur donner la force d'éviter de pareilles déchéances. Le condamné à mort, lui-même, sait trouver devant la guillotine une attitude qu'il n'aurait certainement pas s'il mourait seul.

C'est que l'amour-propre est une force mystérieuse et instinctive, susceptible de transformer à un moment donné les plus couards en héros. Mais s'il est souverain contre la peur, qui provient de la raison, il est totalement impuissant contre l'épouvante résultant d'un choc nerveux. C'est pourquoi dans la guerre de chasse, où chaque homme conserve et développe même son individualité, il pourrait faire des miracles, alors que dans la guerre classique il est incapable d'agir sur une troupe prise sous un marmitage brusque et soudain, qui dessèche les langues, les colle au palais, et fait perdre jusqu'au sentiment de l'existence. Car, sans méconnaître ses risques et ses dangers, il est probable et même certain que la guerre de chasse ne placerait jamais les carabiniers dans ces situations où les plus braves n'arrivent plus à dominer leurs nerfs. Par rapport à leurs camarades des troupes de ligne, ils seraient donc indiscutablement des privilégiés. De plus, l'attrait passionnant de cette guerre ne manquerait pas d'exercer très vite une heureuse influence sur leur moral. Malgré ses aléas, et peut-être à cause d'eux, ils ne tarderaient pas à se prendre aux charmes de ce sport sans égal, et bientôt leurs coups d'audace ne se compteraient plus.

Je crois donc que cette première objection ne résiste pas à l'examen. Voyons la seconde ; elle est certainement plus consistante.

(A suivre.)

Colonel R. DE DIESBACH.